



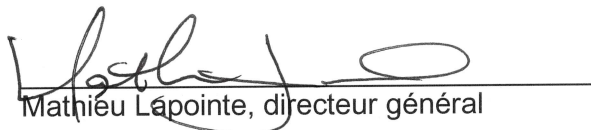
AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT N° 399-24

Aux personnes et organismes intéressés par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage N° 399-24.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

- 1- Que lors d'une séance tenue le **5 février 2024**, le Conseil de la municipalité de Sainte-Monique a adopté le projet de règlement N° 399-24 modifiant le plan d'urbanisme.
- 2- Que le projet de règlement vise l'ensemble du territoire de la municipalité de Sainte-Monique.
- 3- Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le **4 mars 2024 à 18h00** à la salle du Conseil municipal. L'objet de cette assemblée est d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ce projet de règlement. Au cours de cette assemblée, le Conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption.
- 5- Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité aux heures habituelles d'ouverture.

Donné à Sainte Monique
Ce 22^{ième} jour de février 2024.

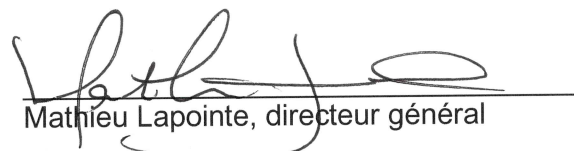


Mathieu Lapointe, directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Mathieu Lapointe, certifie sous mon serment d'office que l'avis public ci-dessus a été publié aux endroits désignés par le conseil municipal.

En foi de quoi je donne ce certificat à Sainte-Monique ce 22^{ième} jour de février 2024.



Mathieu Lapointe, directeur général